

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15561**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Administration et gestion des entreprises culturelles de la musique et du spectacle vivant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Savoie-Chambéry, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle AGECE forme des spécialistes de l'administration et de la gestion dans le domaine de la culture. Les activités ou fonctions sont diverses et varient en fonction du secteur.

Compétences et savoir-faire acquis au cours de la formation :

Gérer des projets ou des petites structures dans le domaine culturel

Etudier en amont la faisabilité des projets culturels : création d'événement, festival ou exposition, construction d'équipement, écomusée, salle de spectacle

Elaborer et concevoir des actions artistiques : Savoir analyser les données locales (études des publics, des institutions, des politiques artistiques), savoir mettre en relation ces données pour promouvoir les différents arts sur la base d'une mise en projet

Gérer et coordonner un projet artistique: suivre les relations avec les interlocuteurs et partenaires, animer, impliquer, réguler et gérer au plan financier

Communiquer et promouvoir: élaborer une stratégie de développement pertinente, développer des outils de communication adaptés, les mettre en lien avec les différents réseaux d'information

Adapter les services offerts en fonction des besoins des publics, apprécier les différentes demandes et négocier avec les partenaires dans une perspective de développement

Avoir une bonne connaissance des milieux artistiques: le cadre juridique, social et fiscal d'un établissement culturel public et/ou privé, les techniques du spectacle vivant ainsi que la réglementation en vigueur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

P - Administration publique, professions juridiques, armée et police

L - Gestion, administration des entreprises

U - Communication, information, art et spectacle

V - Santé, action sociale, culturelle et sportive

Z1 - Entrepreneur

Type emplois accessibles :

Administrateur

Assistant directeur de salles de spectacle

Attaché de production (spectacles)

Chargé(e) de communication et de production

Responsable de la gestion d'organismes culturels

Chargé(e) de développement culturel

L'activité de ces emplois/métiers s'exerce au sein de sociétés de production (chaînes de télévision, radios, ...), de postproduction, de compagnies (danse, musique, théâtre, cirque, ...), dans des lieux de création/diffusion de spectacles en relation avec des équipes artistiques, techniques et administratives. De nombreux emplois dans le secteur associatif, la fonction publique d'état (conservatoire, mairie...) et les entreprises privées.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

K1802 : Développement local

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après évaluations des unités suivantes :

UE1 - Techniques de gestion : Management des organisations, Marketing et Techniques d'enquêtes, Droit social et du travail, Outils informatiques de gestion, Communication interpersonnelle, Méthodologie de gestion de projet, Comptabilité - 12 ECTS - 150 heures

UE2 - Management culturel : Environnement professionnel de l'artiste, Le cadre légal, Gestion et administration, Stratégie de la communication culturelle - 14 ECTS - 143 heures

UE3 - Connaissance du domaine culturel : Approches transdisciplinaires des arts et de la culture, Politiques culturelles et structuration du secteur, Conception et montage d'un projet culturel - 10 ECTS - 108 heures

UE4 - Action culturelle internationale : Langues étrangères, Coopération culturelle transfrontalière, européenne et extra européenne - 4 ECTS - 63 heures

UE5 - Réalisations professionnelles : Projet tutoré, 17 semaines de novembre à mars, par groupe, avec 2 jours de présence en entreprise - 8 ECTS - 210 heures

UE6 - Stage : Stage obligatoire de 12 semaines à temps plein de mi-mars à mi-juin - 12 ECTS - 12 semaines

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants - chercheurs et professionnels Pour la VAE, la procédure suivie sera celle prévue par la loi n°2002 - 73 du 17/01/2002 et par le décret n°2002-590 du 26/04/02.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale**

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 09/12/1999

Arrêté de création du 21/06/2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Université de Savoie](#)

[IUT Chambéry](#)

Lieu(x) de certification :

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry : Auvergne Rhône-Alpes - Savoie (73) [Chambéry - Annecy]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Chambéry, Domaine scientifique du Bourget-du-Lac, 733376 LE BOURGET-DU-LAC CEDEX

Historique de la certification :